

COMMUNE DE FLEURY LA VALLEE
Compte rendu du conseil municipal
Séance du 18 novembre 2014

Etaient présent(e)s : Mmes et MM. BATAULT. CAMEAU Monique. CAMEAU Stéphanie. CANCELA. CHAUSSEAU. COURTOIS. DEMAUX. GIRARDOT. LESCOT. LORAIN. LO VERSO. MICHEL. MOREAU. ROTH.

Absent représenté : M. BATAULT a pris la séance en cours et a donné pouvoir à Mme COURTOIS pour les décisions votées en son absence.

Secrétaire de séance : Mme GIRARDOT.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES D' ADJOINTS TECHNIQUES (réforme des rythmes scolaires)

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires, qui libère les élèves à 15 h 50 au lieu de 16 h 20 a conduit à élargir les plages horaires extra scolaires. Le projet de NAP proposé par la commune ayant été refusé par l'inspection académique, cet espace-temps s'est transformé en garderie.

Par ailleurs, la commune a décidé d'assurer un service de cantine le mercredi midi, demandant la présence d'un personnel.

Les variations de temps de travail de deux agents sont supérieures à 10 % et l'avis du Comité Technique Paritaire est obligatoire. L'instance a donné un avis favorable à ces augmentations lors de sa réunion du 13 novembre dernier. Il restera à publier les déclarations de vacances de postes pour que le Maire puisse prendre les arrêtés ad hoc en toute légalité.

Le conseil accepte l'augmentation du temps de travail pour deux postes d'adjoints techniques à compter du 01 décembre 2014.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

La commune a dû faire face à plusieurs avaries sur les installations et les réseaux assainissement cette année et le montant inscrit au chapitre concerné risque de ne pas suffire à régler toutes les factures d'ici la fin de l'exercice. En contrepartie, la recette provenant de la prime à l'épuration versée annuellement par l'Agence de l'Eau est largement supérieure aux subventions habituellement perçues et au montant budgété.

Le conseil décide de majorer les sections dépenses et recettes pour respectivement 5000 € sur le budget assainissement 2014.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FLEURY ANIMATIONS »

L'association « Fleury animations », nouvellement créée, a pour vocation l'organisation et la promotion d'activités culturelles sur la commune.

Elle n'a, à ce jour, aucune ressource, hormis les cotisations de ses adhérents, et sollicite une subvention communale de 500 € de manière à mettre en place un programme d'animations, et à régler les frais d'assurance.

Un reliquat de 1 500 € est disponible au compte « subventions » en divers non affecté sur le budget 2014.

Le Conseil décide le versement de 500 € sur le compte de l'association « Fleury animations ». Mme COURTOIS, en sa qualité de présidente, s'abstient.

MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS ET LOCAUX COMMUNAUX AUX ASSOCIATIONS

Une convention, sous forme d'arrêté municipal, et portant sur les conditions de mise à disposition gratuite des installations et des locaux communaux a été élaborée par la commission.

Elle énumère les obligations à respecter par les parties pour la bonne utilisation et conservation des lieux.

Un règlement intérieur d'utilisation de la salle polyvalente ainsi que les instructions « sécurité incendie » y seront jointes.

Mme COURTOIS précise que le texte a été préalablement validé par les présidents d'associations.

Le Conseil Municipal, après lecture, approuve les termes de l'arrêté et mandate le Maire pour le signer.

Elle informe que la commission associations travaille actuellement à un remaniement partiel du contrat de location de la salle polyvalente aux particuliers. A l'usage, il s'avère que quelques modifications et/ou précisions doivent y être apportées.

La location aux particuliers des équipements audio et vidéo est également à l'étude, uniquement dans le cadre d'une location de la salle polyvalente, ainsi qu'une grille tarifaire pour le remboursement de la vaisselle cassée ou disparue lors d'une location. Après six mois d'utilisation, 12 verres, 1 carafe et un plat sont manquants.

ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 70 DIT « DE SUR RONGE FER »

Les terres situées aux lieuxdits « de ronge fer », « les quatre noyers » et « replat des Beignons » sont traversées de part en part par un chemin rural dit « de sur ronge fer ». L'exploitante souhaite procéder à un échange de surface avec la commune en le déplaçant le long de la route de Laduz.

Le Maire précise que ce chemin n'est plus utilisé et qu'il n'est pas inscrit au plan départemental des chemins de randonnées.

Pour autant, il rappelle que les chemins ruraux font partie intégrante du patrimoine communal (objet d'un recensement au cours de la précédente mandature et inclus dans le calcul des dotations d'Etat).

Il indique également que l'aliénation partielle de chemins ruraux décidée par les anciens conseils municipaux risque d'avoir des répercussions préjudiciables qui avait été mal mesurées à l'époque : certaines parcelles se retrouvent enclavées par la disparition de voies d'accès et leur urbanisation future risque d'être compromise.

Il ne souhaite pas réitérer les erreurs du passé et suggère d'autoriser temporairement la culture du chemin par l'exploitante en lui octroyant un bail (la surface est évaluée à environ 2500 m²) à titre précaire, selon les clauses du prix de location habituelles, avec possibilité de récupérer l'emprise et le tracé à tout moment.

Au vu de ces commentaires, le conseil refuse la translation du chemin mais accepte sa location aux conditions et formes proposées par le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

Conseil d'école

Le fonctionnement de l'école donne satisfaction tant aux enseignants qu'aux parents.

Effectifs : 59 maternelles (c'est mieux qu'escompté) 84 élémentaires dont 40 à Fleury et 44 à Branches.

Plusieurs sorties sont inscrites au programme et validées.

Un exercice d'évacuation incendie avec intervention des sapeurs pompiers sera programmé en cours d'année.

Indiscipline récurrente et irrespect, voire injures, des enfants à la cantine vis-à-vis du personnel (l'objet n'est pas à aborder en conseil d'école mais il est systématiquement mis à l'ordre de jour). Toutes les tentatives pour y remédier ont échoués jusqu'à maintenant.

L'évocation du problème s'est terminée par un départ avec fracas de Mme le Maire de Branches et par une controverse entre le Maire, qui a malencontreusement désigné nommément un élève, et une institutrice de primaire. Les explications d'usage ont, dans l'esprit de concertation habituelle, permis de recadrer les responsabilités de chacun, il n'y a donc aucun malentendu.

Pour continuer sur le sujet, le maire présente des photos des toilettes de l'élémentaire, garçons et filles, prises par la femme de ménage. Il semble qu'il soit de bon ton en ce moment, ou s'agit-il d'une nouvelle forme d'art pictural ?, de badigeonner les abattants des WC d'excréments, d'en décorer les murs, d'uriner par terre, de déverser la totalité du savon liquide de lavage mains sur le sol, ou encore de jeter les rouleaux de papier toilette neufs dans les cuvettes.

Le Maire rappelle que si les enseignants sont chargés de l'instruction des enfants, leur éducation est du ressort des parents. Bien dispensée dès la prime enfance, elle reste acquise à vie. Le respect pour autrui, y compris des « petites gens » en fait partie.

Travaux d'enfouissement des réseaux route d'Appoigny

Les travaux avancent bien et seront terminés pour le 31 décembre. C'est la condition sine qua non à l'obtention d'une subvention supplémentaire de 17 000 € du Syndicat, minorant d'autant la participation de la commune.

La pose des candélabres sur le parking débutera ce jeudi 20/11 et l'éclairage sera effectif toute la nuit lors des week ends, avec la possibilité d'une marche forcée, lors d'évènements spéciaux.

Location de la salle polyvalente à l'office national des anciens combattants

Le Directeur départemental de l'ONAC a transmis un courrier de remerciements à la mairie pour la mise à disposition des équipements de la salle polyvalente lors de leur congrès et a salué les compétences de Mme Monique CAMEAU et M. LORAIN.

Location communale

Depuis fin 2013, le local loué aux infirmiers dans le bâtiment annexe à la mairie a été partagé avec les ostéopathes en attendant de trouver une formule pérenne.

Le Maire indique qu'un groupe de travail s'est mis en place pour la création d'une maison de santé sur la commune en partenariat avec les professionnels de la santé.

Dans l'attente de sa finalisation, une étude en cours déboucherait sur un aménagement à moindre coût de la salle des associations rue de la Croix Buissée et pourrait apporter une alternative. Ceci permettrait dans le même temps d'installer des vestiaires pour le judo, le karaté, et le qi gong.

Les équipements du club de la vallée fleurie et de l'encadrement seraient transportés dans la salle annexe de la salle polyvalente, qui demeure très peu utilisée par ailleurs. Ce qui apporterait un confort supplémentaire en matière de stationnement, mais rien n'est arrêté pour le moment sans une concertation de tous les acteurs en cause.

Si le principe convient aux ostéopathes, l'hypothèse est à creuser rapidement.

Projet TAFTA (traité transatlantique)

Un projet d'accord transatlantique est en cours de négociation, dans la plus grande discrétion, entre l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique. Les directives de cet accord, qui doit être entériné en 2015, ne concerne pas uniquement les Etats, mais s'appliquera aussi aux Régions, aux Départements et aux Communes. Les régions Bourgogne, Ile de France et PACA se sont d'ores et déjà opposées au projet.

En résumé, cet accord vise à instaurer un grand marché de libre échange, notamment dans le domaine agricole, en réduisant les barrières juridiques, sociales, sanitaires, financières, environnementales, etc.

Un condensé du texte sera transmis aux membres du conseil de manière à délibérer et prendre position sur le sujet en toutes connaissances de cause.

Soirée de la Ste Barbe

Les membres du conseil sont invités à fêter Ste Barbe, patronne des sapeurs pompiers samedi 6 décembre à 18 h 30. Les vœux de la municipalité sont prévus pour le 10 janvier.

Point sur les travaux

La parole est donnée à Mme COURTOIS

Nouveau parking longeant le terrain d'entraînement du foot : le prestataire a réajusté son devis en réduisant la surface à traiter et en prévoyant un bicouche en lieu et place de concassé. L'accord de subvention du Département n'est toujours pas notifié.

La commission grands travaux a mis à l'étude les projets d'aménagements à réaliser autour de la salle polyvalente (city stade, halle, terrain de pétanque) Un rendez-vous est prévu avec l'architecte qui a conçu la salle polyvalente pour avis.

Une visite des locaux communaux par les membres de la commission travaux est prévue prochainement.

Une étude pour l'installation d'un système de vidéo surveillance de la salle polyvalente est en cours pour son inscription au budget 2015.

Les devis portant sur la pose d'un panneau lumineux d'informations (financé par la recette provenant du FPIC) évaluent l'installation entre 10 000 et 20 000 €. L'endroit approprié se situerait à l'angle de la mairie.

Exposition sur le débarquement en Provence.

La manifestation, organisée par l'association des anciens combattants à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, a rencontré un vif succès.

Intervention de Mme CHAUSSEAU

- Elle interroge le Maire sur les délais d'installation de la fibre optique, initialement prévue pour 2014, sur le village. Il s'agit d'un investissement très lourd, et le Maire suppose que l'avancée est freinée par le manque de moyens du Département, initiateur du projet.

- En sa qualité de correspondant Défense, un représentant de l'armée lui a proposé d'organiser une conférence à destination des jeunes de la commune. Le Maire propose de l'étendre au niveau du canton. Une notice, portant sur les tenants et les aboutissants de cette conférence, sera jointe au prochain compte rendu de conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

La conseillère chargée de la communication
Sylvie ROTH

JE LIS..., TU LIS..., VOUS LISEZ ?

A la Bibliothèque de Fleury, vous avez le choix : des bandes dessinées, des documentaires, des biographies, des romans, des policiers, des thrillers.

Un grand nombre de nouveautés vous est proposé ; ce sont des ouvrages choisis pour nos lecteurs ou recommandés par les libraires. Quelques exemples :

Aux Portes de l'Eternité de Ken Follett
Le Royaume d'Emmanuel Carrère
Charlotte de David Foenkinos
L'Amour et les Forêts d'Eric Reinhardt
Robespierre d'Hervé Leuwers
Muchachas de Katherine Pancol
La Faiseuse d'Ange de Camilla Läckberg
Les Ames Blessées de Boris Cyrulnik.

Un choix de nouveaux albums est offert aux plus jeunes.

Nous avons aussi à la disposition des lecteurs un grand nombre de livres choisis par nous à la Bibliothèque Départementale de l'Yonne (B. D. Y.). Tous les six mois, le stock est renouvelé. Chacun peut aussi faire une réservation. Si le titre n'est pas en notre possession, nous pouvons le demander à la B. D. Y.

Nous accueillons les lecteurs :

- le mercredi de 16 h à 18 h 30
- le samedi de 17 h à 18 h 30

A bientôt

La Présidente
P. GIRARD